



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Depuis 2006, le Conseil départemental du Finistère s'engage à favoriser le retour à l'emploi des publics en insertion en introduisant des clauses sociales dans ses consultations d'entreprises.

Une démarche sociale innovante...

Tout maître d'ouvrage peut réserver une part du travail générée par un marché à des personnes éloignées de l'emploi.

Pourquoi une clause sociale ?

L'activation de la clause sociale dans la consultation des entreprises est un levier pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Tous les secteurs d'activité sont concernés : BTP, environnement, espaces verts, services, prestations intellectuelles...

La clause d'insertion, pour quels publics ?

Les personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles répondant à l'un des critères suivants :

- Allocataire du RSA ou autres minima sociaux,
- Jeune de moins de 26 ans sans qualification ou en reconversion,
- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi depuis 12 mois dans les 18 derniers mois,
- Personne reconnue travailleur handicapé (RQTH),
- Personne bénéficiant de l'agrément IAE (*insertion par l'activité économique*).



Modalités de réponses pour l'entreprise attributaire :

- **Recrutement direct** en CDI, CDD, contrat en alternance,
- **Mise à disposition** de personnel via une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), une association intermédiaire (AI) ou un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ - *contrat de professionnalisation*),
- **Mutualisation** des heures d'insertion,
- **Sous-traitance ou cotraitance** avec une entreprise d'insertion (EI) ou une entreprise adaptée (EA).

La plateforme départementale est là pour vous accompagner

La coordination départementale et les chargé.e.s de mission clause d'insertion sont à disposition pour :

- Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de la clause d'insertion,
- Conseiller les entreprises et les accompagner dans les recrutements,
- Mobiliser les structures partenaires de l'insertion et de l'emploi afin de présenter des candidats... Actife Quimper Cornouaille, associations intermédiaires (AI), chantiers d'insertion, DEFIS Emploi Pays de Brest, entreprises d'insertion (EI), entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), GEIQ BTP, GEIQ Industrie, GRETA de Bretagne occidentale, Missions locales, Pôle emploi.

La Charte départementale de mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics

Chaque partenaire a la possibilité d'adhérer à la Charte départementale signée en 2008 avec les Fédérations du bâtiment et travaux publics et les maîtres d'ouvrage. Cette charte vise à harmoniser les pratiques dans la mise en œuvre de la clause d'insertion dans le Finistère. Cela permet une cohérence du dispositif.

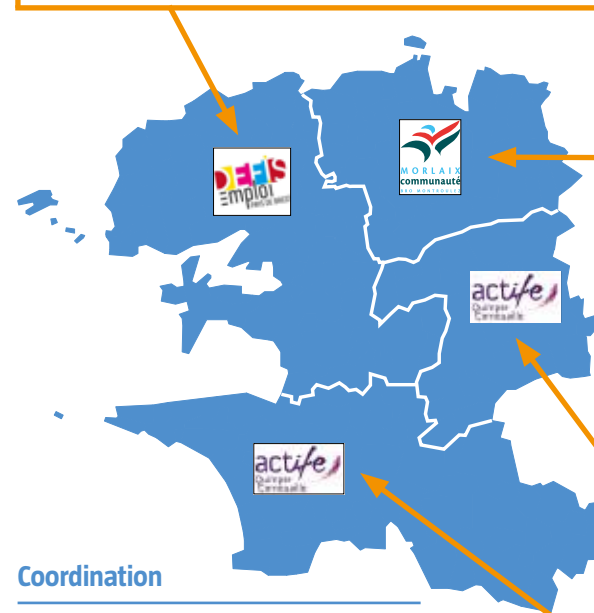
Pays de Brest

• DEFIS Emploi Pays de Brest

(Développement économique des Entreprises, Formation, Inclusion Innovation, Services)

> **Christelle Amberlin** - Cheffe de projet
clause d'insertion sociale
Tél. 02 98 42 78 78
c.amberlin@defisemploi.bzh

> **Magalie Le Corre** - Chargée de mission
Tél. 02 98 42 79 80
m.lecorre@defisemploi.bzh



Pays de Morlaix

• Morlaix Communauté

> **Françoise Manchec**
Chargée de mission
Tél. 02 98 15 31 59
francoise.manchec@agglo.morlaix.fr

Pays de Cornouaille et Pays du Centre-Ouest Bretagne (COB)

• Actife Quimper Cornouaille

(Action territoriale pour l'insertion la formation et l'emploi)

> **Nadine Baudin** - Responsable du pôle clause
> **Jean-Jacques Carré** - Chargé de projet
Tél. 02 98 64 80 22
pole.clause@actife.org

Coordination

Conseil départemental du Finistère
Direction de l'insertion, de l'emploi, du logement et du développement
Mickaëlle Jaouen - Coordinatrice départementale
Tél. 02 98 76 62 64 - mickaëlle.jaouen@finistere.fr

